

# Le lien *des*



# *Josérahbliens*



**Photo :** Cédric Jacques

---

## Mot du maire

---

Bonjour à tous,

Comme convenu avec le ministère des Transports, la deuxième portion de l'étude concernant le pont enjambant la rivière Chaudière est complété. Une rencontre réunissant la ville de Saint-Joseph, le député monsieur Luc Provençal et les gens du ministère des Transports a été organisée. Notre but, survoler le document et bien comprendre les étapes suivantes. Nous vous reviendrons plus tard pour vous fournir plus de détails.

Autre chose, des améliorations importantes seront effectuées sur le site du Moulin des Fermes en 2023. En effet, une subvention de 140 000 \$ venant du fond de rayonnement des régions nous a été accordée. Le comité du Moulin des Fermes planche actuellement sur le développement qui y sera fait. Vous avez des idées, soumettez-nous vos propositions.

À bientôt.



*Jeannot Roy, maire*

---

## Chronique du conseil

---

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **10 janvier**, le conseil municipal :

- Adopte le règlement numéro 253-22 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;
- Adopte le règlement numéro 254-22 décrétant le taux de taxation 2023 ;
- Donne avis de motion et dépose le projet de règlement 255-23 amendant le règlement de lotissement numéro 218-17 ;
- Donne avis de motion et dépose le projet de règlement 256-23 amendant le règlement de zonage numéro 217-17 ;
- Donne avis de motion et dépose le projet de règlement 257-23 modifiant le règlement numéro 222-17 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ;
- Adopte la politique de régime de retraite pour les employés municipaux.

---

## Vos photos coup de coeur

---

Notre banque de photos s'est épuisée au fil des ans. L'hiver est un moment propice pour faire de belles activités extérieures et faire de magnifiques clichés. Partagez-nous vos plus belles photos prises au cours du mois de janvier. L'une d'elle se retrouvera peut-être dans un numéro du *Lien des Joséabliens* ou dans le prochain calendrier. Envoyez vos photos à l'adresse suivante : [info@stjosephdeserables.com](mailto:info@stjosephdeserables.com)

---

## Séance de conseil

---

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **7 février à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



---

## Subvention municipale

---

Nous vous offrons la possibilité de vous procurer une analyse d'eau, au coût de 40.00 \$, au bureau municipal. Une subvention par adresse civique est applicable pour l'année 2023.

---

## Mise à jour des informations concernant votre chien

---

Nous vous rappelons que tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables doit détenir une licence annuelle pour chaque chien détenu par lui. La licence est valable pour la durée de vie de l'animal. **Annuellement**, une confirmation des informations de chaque animal doit être transmise au bureau municipal entre le **1er et le 31 janvier**.

Vous pouvez vous procurer votre licence au coût de 25 \$ chacune. Pour se faire, vous devrez remplir le formulaire d'obtention de licence qui est à votre disposition sur notre site internet au <http://www.stjosephdeserables.com> dans la section « Documents utiles ». Lorsque votre formulaire sera rempli et votre paiement effectué, un médaillon officiel vous sera remis. Celui-ci doit être en tout temps porté par votre animal. Advenant le cas qu'il soit perdu ou abîmé, le propriétaire doit s'en procurer un autre au coût de 5 \$.



---

## Déneigement des entrées privées

---

Nous vous demandons de faire très attention lorsque vous déneigez votre entrée. Certains citoyens laissent de l'accumulation de neige sur la route et sur les accotements lors de leur déneigement. Nous vous rappelons que cette accumulation peut être dangereuse pour les automobilistes et complique aussi le déneigement fait par notre camion. Sans oublier qu'une montagne de neige peut nuire à votre visibilité lorsque vous sortez de votre entrée. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

---

## Collecte des ordures

---

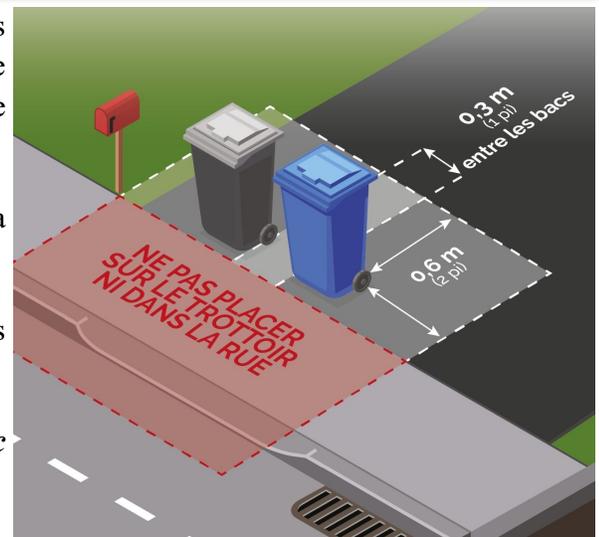
Le fournisseur procédant à la collecte des ordures ménagères changera à partir du 1er janvier 2023. Cette nouvelle entente modifie la fréquence de la collecte des ordures qui sera dorénavant effectuée aux deux semaines tout au long de l'année.

Placez votre bac dans votre entrée, près de la rue, à partir de 19 h la veille du jour de la collecte.

Le respect des consignes de positionnement est essentiel pour que les bacs roulants soient collectés.

***Les sacs ainsi que toute autre matière résiduelle placée hors du bac roulant ne seront pas ramassés.***

Merci et bon tri des matières.



---

## Programme d'aide en impôt des bénévoles 2023

---

Ce programme s'adresse aux personnes à revenus modestes qui désirent faire compléter leurs rapports d'impôts tout à fait gratuitement par des bénévoles qui ont reçu une formation appropriée. Leur discrétion vous est assurée.

**Pour :** Résidents de Saint-Joseph et des autres paroisses de la M.R.C. Robert-Cliche.

**Où :** Chalet du Parc Municipal de Saint-Joseph au 57, rue Martel.

**Quand :** Les jeudis 16, 23 et 30 mars 2023 de 13h30 à 16h00

**Critères d'admissibilité :** (revenu maximal)

- Une personne seule : 30000 \$    Un couple : 35 000 \$    Un adulte avec un enfant : 35 000 \$ ;
- Chaque personne à charge additionnelle : 2 000 \$ ;
- Le montant en revenus d'intérêts ne doit pas dépasser 1 000 \$.

**Nous ne pouvons pas compléter les déclarations des personnes suivantes :**

Les personnes décédées, les personnes en faillite, les personnes ayant des gains ou pertes en capital, un revenu indépendant ou de location ou encore des dépenses d'emploi ainsi que les personnes qui ont vendu leur résidence durant l'année..

**Organisme responsable :** La Société St-Vincent-de-Paul de St-Joseph de Beauce.

**N.B :** Apportez tous vos documents. Les rapports d'impôts de l'année précédente pourraient nous être utile.

**\*\*\* En nous indiquant le bénévole qui a complété vos rapports d'impôts l'année dernière vous pourriez nous aider à accélérer le processus.**

**\*TOUS VOS DONNS SERONT REMIS À LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL de Saint-Joseph.**

Jacques Vachon, responsable, au 418 397-4173

---

## Nouvelle plateforme—Prends l'air

---

Avec la participation financière du ministère de la Santé et des Services sociaux, le **réseau pour une société sans violence - à cœur d'homme** a développé une plateforme Web pour outiller ceux et celles qui auraient besoin d'être conscientisés, aidés ou accompagnés, afin de choisir la non-violence. Elle s'adresse également aux proches qui souhaitent dénoncer la violence tout en proposant un début de solution. Bien que cette plateforme se veuille inclusive, elle s'adresse principalement aux hommes qui sont majoritairement les auteurs de cette violence tout en étant ceux qui hésitent le plus à demander de l'aide.



Cette plateforme de sensibilisation et de prévention vise à informer et conscientiser. Cette expérience parle aux hommes qui se questionnent sur leurs comportements, à ceux qui savent que leurs comportements sont inadéquats mais qui hésitent à entreprendre un changement et à ceux qui veulent comprendre pourquoi ils choisissent d'utiliser la violence.

Sur la plateforme on retrouve 7 capsules vidéo dans lesquels des intervenants d'expérience s'adressent aux utilisateurs afin de :

- Permettre l'**identification** de leurs comportements violents ;
- Les **Sensibiliser** aux **nombreuses conséquences** de la violence sur les victimes, les enfants, les proches et sur eux-mêmes ;
- Les accompagner vers le **changement** en proposant des moyens concrets et des **solutions alternatives** qui favorisent le choix de non-violence.

On y retrouve également deux autres sections qui permettront de :

- Faire connaître les ressources d'**à cœur d'homme** et valoriser la demande d'aide et le référencement ;
- Faciliter la conversation à propos de la violence en **outillant les proches témoins d'un mécanisme de partage** simple d'utilisation qui permet d'aborder la problématique, agir, dénoncer, proposer des solutions.

Pour l'utilisateur, l'expérience se déroule dans un environnement visuel et sonore inspiré de la nature qui se veut invitant, mais surtout apaisant et propice à la réflexion.



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BEAUCE-CENTRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES

**AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 257-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-17 SUR LES  
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 10 janvier 2023, le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté le projet de règlement no 257-23 modifiant le règlement numéro 222-17 sur les dérogations mineures ;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 7 février 2023 à compter de 19h00 à la salle du conseil de Saint-Joseph-des-Érables, située au 238, route des Fermes, suite à l'adoption du projet de règlement suivant :

- **Règlement no 257-23 modifiant le règlement sur les dérogations mineures.** Ce projet de règlement a pour objet de modifier l'article 3.2 dans le but d'augmenter le montant des frais d'étude de la demande de dérogation mineure.

QUE lors de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer. Le projet de règlement 257-23 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-troisième jour du mois de janvier 2023.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



**Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables**

238, route des Fermes  
Saint-Joseph-des-Érables QC G0S 2V0  
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC**

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**Règlement 253-22 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2023, le Conseil a adopté le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables. Ce règlement vise à remplacer le précédent règlement.

Le code d'éthique a pour objet d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles. Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie guideront les membres de tout conseil de la municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-troisième jour du mois de janvier 2023.

Marie-Josée Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BEAUCE-CENTRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 255-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 218-17

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 10 janvier 2023, le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté le projet de règlement no 255-23 amendant le règlement de zonage ;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 7 février 2023 à compter de 19h00 à la salle du conseil de Saint-Joseph-des-Érables, située au 238, route des Fermes, suite à l'adoption du projet de règlement suivant :

- **Règlement no 255-23 amendant le règlement de lotissement.** Ce projet de règlement a pour objet d'arrimer la réglementation municipale suite au règlement de concordance de la MRC numéro 208-19 visant à revoir les normes relatives au lotissement, et plus particulièrement celles applicables à l'intérieur des corridors riverains.

QUE lors de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer. Le projet de règlement 255-23 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-troisième jour du mois de janvier 2023.



Marie-Josée Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BEAUCE-CENTRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 256-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 217-7

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 10 janvier 2023, le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté le projet de règlement no 256-23 amendant le règlement de zonage ;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 7 février 2023 à compter de 19h00 à la salle du conseil de Saint-Joseph-des-Érables, située au 238, route des Fermes, suite à l'adoption du projet de règlement suivant :

- **Règlement no 256-23 amendant le règlement de zonage.** Ce projet de règlement a pour objet d'arrimer la réglementation municipale suite au règlement de concordance de la MRC no 214-20 visant à autoriser une distance séparatrice spécifique entre des ouvrages de prélèvements d'eau de catégorie 1 ou 2 et un site d'extraction compte tenu des particularités du milieu.

QUE lors de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer. Le projet de règlement 256-23 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-troisième jour du mois de janvier 2023.



Marie-Josée Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière



## Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes  
Saint-Joseph-des-Érables QC G0S 2V0  
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

#### Dépôt du rôle de perception pour l'année 2023

Conformément aux dispositions des articles 1007 du Code municipal, avis public est par la présente donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et à toutes les personnes intéressées, que le rôle général de perception est déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti à toutes personnes dont les noms y apparaissant comme sujettes au paiement desdites taxes, ar-rérages, ou autres deniers.

Conformément aux dispositions du *Règlement 254-22 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2023*, les dates de versement sont fixées au :

- Premier versement : 1<sup>er</sup> mars 2023
- Deuxième versement : 1<sup>er</sup> juin 2023
- Troisième versement : 1<sup>er</sup> septembre 2023

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-troisième jour du mois de janvier 2023.

  
Marie-Josée Mathieu

Directrice générale et greffière-trésorière



## Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes  
Saint-Joseph-des-Érables QC G0S 2V0  
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

#### Règlement no 254-22 décrétant le taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 et les modalités de leur perception

Lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2023, le Conseil a adopté le règlement no 254-22 DÉCRÉTANT LE TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-troisième jour du mois de janvier 2023.

  
Marie-Josée Mathieu

Directrice générale et greffière-trésorière



## ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dispose d'un système informatisé d'alerte et de mobilisation en cas de sinistre, qui permet de rejoindre nos citoyens lors de situations d'urgence, en plus de les informer sur des situations spécifiques.

Chaque citoyen peut choisir les alertes et les notifications qu'il souhaite recevoir selon les paramètres spécifiés lors de son inscription. De plus, vous pouvez choisir la façon dont vous souhaitez être informés : téléphone fixe résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou par courriel.

Il est à noter que ce service gratuit et l'inscription se fait en quelques minutes. Inscrivez-vous dès maintenant pour profiter de ce nouveau service d'alertes citoyennes et pour être bien informé lors des situations particulières sur notre territoire.

<https://massalert.citam.ca/stjosephdeserables>

## Colloque 2023

Conférences  
Ateliers  
Échanges



GRATUIT

Sur place:

Économiste  
Planificateur financier  
Notaire  
Divers spécialistes



• Fiducie  
• REI  
• Notariat

• Passage au monde adulte

• Parcours scolaire

• Aide sociale

TEVA

• Conférences

• Dîner-échange

• Etc.

Parent d'un enfant vivant  
avec un handicap?  
Vous aurez des réponses!



Polyvalente de Saint-Georges

Le samedi 25 février 2023

8h à 17h

Service de garde et répit sur place

Association des intervenants en autisme

## Pour nous joindre



*Saint-Joseph-des-Érables*

### Bureau municipal :

**Directrice générale :** Marie-Josée Mathieu

**Téléphone :** 418 397-4772

**Courriel :** [municipalite@stjosephdeserables.com](mailto:municipalite@stjosephdeserables.com)

**Envoi de photos :** [info@stjosephdeserables.com](mailto:info@stjosephdeserables.com)

**Site internet :** [www.stjosephdeserables.com](http://www.stjosephdeserables.com)

**Maire :** Jeannot Roy 418 397-5650

**Resp. de la voirie et des infrastructures :** Guillaume Roy **Urgence :** 418 369-0431  
[voirie@stjosephdeserables.com](mailto:voirie@stjosephdeserables.com)

**Resp. de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment :** Jessie Jacques et Mario Turenne  
[permis@stjosephdeserables.com](mailto:permis@stjosephdeserables.com)

**Émission des permis feux :** Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-6699

### Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00